



Renonciation à un usufruit après donation

Par **gdalbos**, le **14/06/2013 à 18:07**

J'ai fait la donation d'un bien immeuble a mes 2 enfants avec reserve d'usufruit.J'ai occupé celui-ci à titre de résidence secondaire.Compte tenu de ma situation de modeste retraité je ne puis que très difficilement faire face aux frais occasionnés par celle-ci.Mes ennuis de santé ne me permettent plus de réaliser les travaux d'entretien.Je souhaiterais renoncer à mon usufruit.Dois-je pour cela avoir l'accord de mes 2 enfants? Si c'est possible, quelles sont les démarches à réaliser auprès du notaire qui a enregistré cet acte de donation? Merci pour vos informations.